



Achat auto occasion à particulier avec ct suspect

Par **daugae**, le **12/02/2011** à **18:54**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule avec un contrôle technique vierge et je l'ai emmené chez mon garagiste qui me dit que ce contrôle est inexact et que je suis victime d'une arnaque car pleins de points obligatoires (disques de freins, tirant moteur cassé, pneus avant lisses, roulement de roue avant gauche cassé) sont non conformes et ne sont pas signalés sur le procès verbal.

Mon garagiste me conseil de refaire un contrôle volontaire dans un autre centre de contrôle.

Sur l'annonce du vendeur particulier (site le bon coin), il était noté "aucun frais à prévoir", "courroie de distribution et vidange OK " et le vendeur est dans l'incapacité de me fournir les factures.

Que dois-je faire ? : porté plainte contre le centre de contrôle technique (si le procès verbal s'avère frauduleux) ou contre l'ancien propriétaire.

Suis-je couvert juridiquement par une assurance auto ?

Merci d'avance pour vos réponses.